



POLITIQUE & SOCIÉTÉ

L'orientation scolaire a perdu la boussole

ÉDUCATION Dans un rapport publié mardi 3 juin, la Défenseure des droits décrit les nombreuses failles d'un système qui, loin de rendre effectif le droit à l'orientation pour les jeunes, accroît les inégalités et souffre du manque de moyens.

Ce n'est sans doute pas un hasard si la Défenseure des droits, Claire Hédon, a choisi de rendre public un rapport sur « le droit à l'orientation dans l'enseignement secondaire » au lendemain des premiers résultats de Parcoursup. Les verdicts rendus par la plateforme sont en effet l'aboutissement du processus d'orientation mis en œuvre tout au long de la scolarité en collège et lycée. Or, en soulignant notamment le manque de moyens, le flou des compétences et les inégalités qui persistent et s'aggravent, le rapport fait le constat que « le droit à l'orientation n'est toujours pas une réalité dans le parcours scolaire des jeunes ».

Premier constat : la désorganisation et le flou dans les compétences. Depuis 2018, l'orientation relève de la com-

pétence de l'État et des régions. Résultat : la « confusion » dans les rôles de chacun, le morcellement des compétences, le manque de coordination aboutissent à ce que les jeunes ne peuvent « pas bénéficier de l'ensemble de l'offre et des ressources produites ». En premier lieu parce qu'ils ne parviennent pas à savoir vers qui se tourner...

Pourtant, et c'est le deuxième constat, ceux qui pourraient les y aider existent. Il s'agit en premier lieu des psychEN (psychologues de l'Éducation nationale), qui exercent dans les centres d'information et d'orientation (CIO) et tiennent des permanences dans les établissements ; et, depuis 2018, des professeurs principaux, censés accompagner les élèves dans leurs choix. Mais, constate la Défenseure des droits, les « ressources humaines et financières allouées aux acteurs de l'orientation scolaire ne leur permettent pas d'ef-



fecteur les missions » qui leur sont confiées.

PAS ASSEZ DE PSY-EN

Depuis 2015, de nombreux CIO ont fermé pour raisons d'économies. Et dans les établissements, les permanences se réduisent comme peau de chagrin : « Une journée par

semaine en collège », estime Géraldine Duriez, psy-EN et secrétaire nationale du Snes-FSU, « et deux jours par semaine en lycée »... dans les cas les mieux pourvus. La syndicaliste confirme le diagnostic du rapport : pour un

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

ARTHUR HERVE/REA

Selon un sondage Odoxa, 56 % des 18-24 ans « regrettent leur choix d'orientation » post-bac et 53 % déclarent ne pas avoir suivi leurs propres envies.

service d'orientation de qualité, « il faudrait un psy-EN pour 600 élèves. Cela signifie qu'il en faudrait 12 000 en tout. Or, aujourd'hui, il ne reste plus que 4 000 postes, dont un millier n'est pas pourvu ! »

Quant aux professeurs principaux, le rapport relève que la responsabilité de l'accompagnement à l'orientation leur a été confiée sans qu'ils bénéficient de la formation nécessaire. En outre, les heures consacrées à ce travail ne sont jamais prises en compte dans les emplois du temps. Ce qui explique la difficulté à les faire exister... Dans ces conditions, avec la complexification du système depuis les réformes Blanquer des baccalauréats et de Parcoursup, rien d'étonnant à ce qu'un sondage Odoxa, publié le 3 mars, établisse que 56 % des 18-24 ans « regrettent leur choix d'orientation » post-bac et que 53 % déclarent « ne pas avoir suivi (leurs) propres envies ». Au contraire des promesses de Jean-Michel Blanquer, au moment d'imposer ses réformes...

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Dernier axe fort du rapport : des inégalités multiples et qui

vont en s'aggravant. Inégalités sociales, quand les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés subissent plus que les autres une orientation précoce et se voient, « à résultats scolaires comparables », plus orientés vers la voie professionnelle sans l'avoir souhaité. Inégalités territoriales : l'offre de formations est elle-même inégalement répartie sur le territoire. L'intervention des régions dans ce domaine tend à aggraver la situation, celles-ci se montrant plus soucieuses de pousser les élèves vers les emplois disponibles localement que de favoriser leur mobilité géographique – là encore, au détriment des moins favorisés. Inégalités de genre, les filles ayant toujours plus de difficultés à accéder aux filières scientifiques. Le rapport souligne aussi les discriminations qui frappent, dans leur orientation, les élèves en situation de handicap et ceux victimes de stéréotypes en raison de leur origine réelle ou supposée, et déplore l'aggravation des orientations subies – qui s'expliquent en premier lieu par le manque de places, notamment dans les filières technologiques ou professionnelles. Corriger les déséquilibres territoriaux, clarifier les com-

pétences, permettre effectivement les réorientations, renforcer les équipes : la Défenseure des droits formule de nombreuses propositions pour améliorer la situation. En insistant sur la nécessité d'écouter d'abord les élèves et de guider leurs choix, plutôt que de les forcer à accepter ce qu'on veut bien leur proposer. ■

OLIVIER CHARTRAIN

